



Aéroports de Paris Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

Accompagner et participer à l'ouverture du capital d'ADP : Pourquoi une telle frénésie ?

Les syndicats ont été convoqués à une multitude de réunions dans le cadre du processus de privatisation d'Aéroports de Paris.

En effet, les syndicats sont censés participer, à la demande de la direction, à quatre réunions de mise en place d'un Plan Epargne de Groupe, puis à plusieurs réunions sur la participation, l'intéressement, le Compte épargne temps (transformation du temps en actions)...tout devant être bouclé fin mars.

En réalité, toutes ces réunions ont un seul objectif, favoriser par tous les moyens des négociations « marathon » dans lequel les syndicats sont censés accompagner le processus de privatisation d'ADP en commençant par le personnel-actionnaire.

Quel est le cadre légal de ces négociations ?

Depuis la loi de 1986 sur la privatisation des entreprises publiques, l'Etat est dans l'obligation de prévoir et proposer une participation des salariés à l'actionnariat, lui « réservant » 10% des actions de l'entreprise, permettant des dispositifs pour rendre l'offre attrayante.

La loi dite d'association « capital travail », a donc été modifiée pour engager le personnel dans le processus de privatisation, puis en l'associant en tant qu'actionnaire à la destinée de l'entreprise.

Si le personnel détient moins de 3% des actions, la loi oblige l'assemblée des actionnaires à mettre à l'ordre du jour tous les trois ans, des mesures d'incitation.

Lorsqu'il s'agit d'un groupe, comme ADP, le Plan d'Epargne d'Entreprise prend la forme d'un plan d'épargne de groupe (PEG), auquel peuvent adhérer les entreprises filiales comme Alysia, ADP Hub Télécom, ADP Management, etc.

Comment est financé le plan d'épargne et comment fonctionne-t-il?

Le plan d'épargne permet aux agents de transformer en action :

- l'argent qu'ils ont mis de côté, y compris l'argent stocké sur d'autres plans, comme ADPargne, et jusqu'à 25% des revenus annuels bruts ou 150 000 euros ;
- la prime d'intéressement, y compris versée par anticipation dans certains cas;
- le temps stocké sur le Compte Epargne Temps, (CET).

Comme la plupart des plans, les actions sont gérées par un fond commun de placement (FCPE), chargé de faire si possible fructifier les actions.

Les sommes investies sont bloquées pour une durée de cinq ans minimum avec des clauses anticipatoires dans certaines conditions exceptionnelles. L'objectif est de garder les actionnaires et d'éviter des opérations dites spéculatives.

Certains FCPE prévoient, comme à EDF-GDF, plusieurs options plus ou moins sécurisées...

Qu'est-ce que l'ORS ou comment appâter le personnel ?

La loi prévoit donc un dispositif dit «offre réservée au personnel», (ORS), à plusieurs volets.

La loi permet une décote allant jusqu'à 20% ce qui signifie que l'action peut être « offerte » 20% moins chère que sur le marché boursier.

Elle permet également un abondement, voire la distribution d'actions gratuites en cas d'augmentation du capital, pouvant aller jusqu'à 4000 euros.

A titre d'exemple, dans le cadre de la privatisation totale des autoroutes du sud de la France, VINCI est prête à mettre « au pot » plus de 2000 euros si le personnel achète 2000 euros.

Comme pour ADPargne, il est fort probable qu'une bonne partie du personnel, qui en a les moyens, pourrait éventuellement être intéressé, à l'exception de ceux à qui cela pose un problème philosophique, politique, ou financier.

Mais nous ne pouvons pas jeter la pierre à un agent qui raisonnerait simplement : « J'achète l'action 20% moins chère, le patron double la mise...et j'empêche les dividendes si tout va bien dans cinq ans ».

Mais ?

Un effondrement total de l'action d'ADP est toujours possible si le transport aérien s'effondrait suite à une crise majeure, qui n'est pas à l'abri d'une crise géopolitique comme la guerre du golfe, ou d'une pandémie, (SRAS, grippe aviaire...), ou du terrorisme.

Les conséquences pour le personnel d'ADP seraient majeures du fait du statut de société anonyme qui impose désormais des règles économiques relativement strictes.

Sans vouloir être oiseau de mauvaise augure, nous devons nous souvenir des salariés qui ont perdu d'abord leur emploi, puis leur économies, dont leur retraite, dans l'effondrement du colosse aux pieds d'argile (ENRON)...

Il est à noter que l'équilibre économique d'ADP est garanti pendant 5 ans (dans le Contrat de Régulation Economique) par l'augmentation des taxes et redevances de 5% sur 3 ans mais à deux conditions :

- une croissance du trafic au moins égale à 3.75%
- un gel de la masse salariale dès 2006 et un gel des effectifs sur 5 ans.

Mais surtout :

Le marché de dupe est que le capital d'ADP a été totalement sous évalué, à savoir **256 millions d'euros**, ce qui correspond uniquement aux dotations faites par l'état entre 1947 et 1983, puisque depuis l'Etat n'a pas mis un centime pour aider ADP à faire face à des investissements lourds, bien au contraire, et n'a pas hésité à empocher des dividendes.

Or les marchés financiers estiment ADP à **3, voire jusqu'à 5 milliards d'euros** !

Ceci signifie que même si l'Etat vend 49% des actions d'un coup, comme la loi l'y autorise, et persiste à refuser d'injecter les capitaux nécessaires, par une sérieuse augmentation du capital, le personnel et les investisseurs privés, « institutionnels » ou « petits porteurs », porteront le capital social d'ADP à un « petit » milliard d'euros, soit trois à cinq fois sa valeur réelle.

Ce serait un véritable bradage, et ADP n'aurait aucune solidité financière avec un taux d'endettement énorme.

Mais ADP deviendrait certainement la proie des prédateurs et spéculateurs de tous poils, l'action étant tellement sous-évaluée.

Certes, le PDG obtiendrait des augmentations de salaires dont nous pouvons rêver et certains investisseurs pourraient faire des opérations boursières...

Cela aboutirait tout simplement à justifier une nouvelle loi pour tout privatiser en 2008, car l'Etat n'a jamais d'argent pour investir et privatise à tour de bras, y compris les « bijoux de la couronne » comme les autoroutes, au grand profit de VINCI, VEOLA ou d'autres.

La réaction des organisations syndicales

Force Ouvrière se félicite que dès la première réunion dite de négociation, le 17 janvier, l'ensemble des syndicats a déclaré que la priorité était l'augmentation des salaires, et qu'avant d'épargner, d'une façon ou d'une autre, il faut en avoir les moyens.

La quasi totalité des syndicats a déclaré que la direction leur demandait un chèque en blanc puisque les éléments importants qui devraient figurer dans le projet d'accord de PEG étaient occultés : valeur réelle de l'action, augmentation du capital, décote, abondement, tout étant décidé ultérieurement par l'agence de participation de l'Etat (APE)...donc Bercy.

Les syndicats ont exigé, en l'absence de réponses précises sur des questions qui engagent pourtant l'avenir d'ADP, donc de son personnel, comme préalable, un accord salaire, puis que les différentes réunions liées au PEG soient présidées par le Président ou le Directeur général, mandataires légaux d'ADP.

Toutes les réunions sur le plan d'épargne groupe, l'intéressement, la participation, la négociation d'un avenant sur le CET sont liées au processus d'ouverture du capital. Même si nous n'étions signataires d'aucun de ces trois accords, FO vous informera régulièrement de l'évolution de ce dossier.

Force est de constater que les priorités de notre syndicat sont à 180° opposées à celles du gouvernement, car nous voulons :

- qu'ADP reste 100% public
- L'augmentation générale des salaires, et notamment des bas salaires (convergences des SMICS)
- La négociation des effectifs et la reprise de la sous-traitance.

**Obtiendrons-nous tout cela sans mobilisation ?
Discutons-en.**



Syndicat Général FO Aéroports de Paris

Roissy : Bureau 2R04 060 Module MN

Tél. 0148621479 Fax 0148622044 site internet : <http://foadp.free.fr>

Courriels : fo.roissy@tiscali.fr

fo.adp@free.fr

Intranet : fory@adp.fr

Orly : Bureau 5360 Orly sud

Tél. 0149750659 Fax 0149750256

foadp@free.fr

fool@adp.fr